

# **Compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151<sup>ème</sup> RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 septembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **Etaient Présents ou Représentés :**

Tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Vincent RICHARD, excusé et ayant donné son pouvoir à Madame Nadine PREVOTEAU, Madame Carole LOPEZ, excusée et ayant donné son pouvoir à Madame Elisabeth TAYOT, Monsieur Guillaume TENET, excusé et ayant donné son pouvoir à Monsieur Christophe MAHUET.

## **Etaient Absents non Représentés :**

Monsieur Franck GUREGHIAN

## **Secrétaire de séance :**

Madame Virginie FORET-FAUSTEN

## **Commune d'Auménancourt**

### **N°1 Validation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférés :**

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées réunie le 29 juin 2023,

D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023.

### **N°2 : Validation des modalités d'enregistrement pour les meublés de tourisme :**

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver la délivrance d'une autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation offerts en location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la condition que ce changement d'usage ne mette pas en péril les objectifs de mixité sociale et n'ait pas pour effet d'aggraver la pénurie de logements

De soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement, dès la première nuitée de location pour de courtes durées de manière répétée d'un local meublé destiné à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile

D'autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **N°3 : Validation du renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale. Sont désignés :

- M Etienne GUILLAUME
- Mme Perrine FOURTINES-ROCHET
- Mme Katia BART
- M Franck GUREGHIAN
- Mme Virginie FORET-FAUSTEN

### **N° 4 : Validation du devis pour les colis des anciens :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le devis de la société le sourire de Reims d'un montant de 4 200€ TTC.

### **N° 5 : Validation du devis pour les tables de la salle polyvalente :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le devis de la société ALTRAD d'un montant de 2 061.36€ TTC.

### **N° 5 : Validation des cartes cadeaux pour les agents municipaux :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la validation des cartes cadeaux pour les agents municipaux.

Soit :

- 120.00€ pour l'agent du service Technique qui travaille 35 heures par semaines et la bibliothécaire
- 90.00€ pour la secrétaire de Mairie (25 heures)
- 40.00€ pour la personne en charge de l'entretien de la Mairie (4 heures)
- 60.00€ pour le secrétaire de Mairie (8 heures)

#### **N° 6 : Validation de la modification de la délégation au Maire :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la modification de la délégation au Maire.

#### **N° 7 : Décisions modificatives du budget :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les décisions modificatives du budget suivantes :

- - 87 000 € au chapitre 21 – article 2152 – Installations de voirie
- + 87 000 € au chapitre 20 – article 204182 – Autres organismes publics – Bâtiments et installations
  
- - 6 000 € au chapitre 020 – article 020 – Dépenses imprévues
- + 6 000 € au chapitre 20 – article 2031 – Frais d'études

#### **N° 8 : Validation du devis JARDIDECO :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le devis de la société JARDIDECO d'un montant de 2 976€ TTC.

**Le conseil municipal décide de retirer la proposition de la validation du devis de la société NEOTEC de l'ordre du jour.**

#### **Hors délibération :**

- Présentation du rapport d'activité d'Anaïs RAVENET pour la Médiathèque
- Commission environnement pour les plantations, le bucheronnage et le calvaire prévu le lundi 09 octobre 2023
  
- Prochain conseil municipal prévu le mercredi 15 novembre 2023
- Prévision de rénovation de la couverture du Centre d'Art

- Prévvision d'ouverture de la crèche privée en juin 2024
- Chorale avec les enfants devant le monument aux morts le 11 novembre
- Loto organisé par l'AFR prévu le 2 décembre
- Remise des colis de Noël pour les anciens prévu le samedi 16 décembre lors d'un goûter intergénérationnel avec la participation du conseil des jeunes.
- Don du sang prévu le 8 décembre de 15h30 à 19h30.
- Chantiers à venir :  
Gorez va réaliser des travaux supplémentaires votés lors du conseil du 4 juillet dans différents secteurs des 3 villages
- CITEOS passera à la LED tous les éclairages de la commune à partir du 23 octobre
- Commission bâtiment prévu le 20 octobre 2023 (salle des fêtes avec Agencia)
- Fresque de la Médiathèque Emilie VAST débute son œuvre artistique prochainement.
- Triennale avec les communes : de LOIVRE, CORMICY et AUMENANCOURT pour 2024 les 14 et 15 octobre exposition photos au Centre d'Art et de la Culture à Auménancourt.  
  
Pour 2025 : exposition de sculptures à Cormicy les 11 et 12 octobre 2025.  
Un grand merci à Sébastien GSELL qui réalisera les flyers et les affiches.
- Centre d'Art et de la Culture à Auménancourt : exposition du 24 mai au 23 juin 2024 sur le thème de la récupération des déchets.  
Un projet commun avec l'école sur le thème sera créé
- Aménagement de l'ancienne caserne pour le 15-1

**Conseil terminé à 22h22**

Le Maire, Christophe MAHUET